

SERVICE CIRCULATION

Tél. : 03 87 98 93 55

ARRETE

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.2542-1 à L.2542-4,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des usagers et de permettre le bon déroulement de pose et dépose de charges avec un hélicoptère, rue de l'ancien Hôpital,

Arrête

Article 1 : La Compagnie Aérienne SAF HELICOPTERES procédera, à l'aide d'un hélicoptère, à la pose et dépose de charges sur le site de l'Ancien Hôpital de Sarreguemines, **le mardi 1^{er} juin 2021.**

Article 2 : Durant cette période, le stationnement et la circulation seront interdits dans la rue de l'Ancien Hôpital, tronçon compris entre la rue de la Montagne et la rue Eugène Schatz.

Article 3 : Les Services Techniques de la Ville de Sarreguemines mettront en place les présignalisations et signalisations réglementaires ainsi qu'une déviation.

Article 4 : Les infractions aux dispositions ci-dessus seront sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur. Tout véhicule laissé en stationnement en infraction au présent arrêté et dont la présence est de nature à apporter une gêne au bon déroulement de l'audience solennelle, pourra être enlevé par les soins de l'Administration aux frais et risques de son propriétaire.

Article 5 : Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Sarreguemines, le 31 mai 2021
Pour le Maire, l'Adjoint délégué

Sébastien JUNG

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



Rue de l'Ancien Hôpital

STATION 511
INTERDIT

Google Earth

© 2021 GeoBasis-DE/BKG

© 2021 Google

100 m





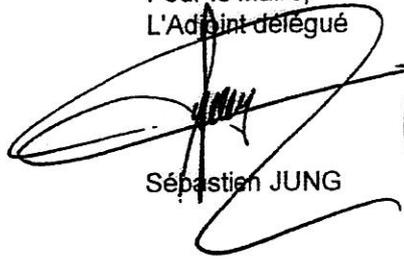
sarreguemines

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le présent arrêté a été publié le 31.05.21 selon les formes locales accoutumées.

Fait à Sarreguemines, le
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

31.05.2021



Sébastien JUNG

